

Décision du Maire N° 23 – 12 portant avenant n°1 au marché de travaux du sur le lot n°11 de la réfection de la piscine

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'opération de réhabilitation de la piscine de plein air,

Vu la décision du maire n°21-03 03 en date du 10 juin 2021 portant attribution du marché de travaux afférent au lot n°11 – «Agencement intérieur bois-correction acoustique»,

Vu le marché de travaux portant sur le lot n°11 «Agencement intérieur bois-correction acoustique» confié à la société ALAIN ELINAS PRODUCTION,

Considérant les moins-values d'un montant global de - 3 232,00€ HT portant sur des moins-value du bardage, terrasse lame de bois et fauteuil et une plus-value de 760€ HT,

Considérant ce projet d'avenant n°1,

DECIDE

1° d'approuver l'avenant n°1 au lot n°11 pour un montant de - 3 232,00€ HT soit un impact de -10.41% par rapport au marché initial.

2° Le montant du marché portant sur le lot n°11 est arrêté comme suit :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	31 051,00 €	6 210,20 €	37 261,20 €
Avenant n°1	-3 232,00 €	-646,40 €	-3 878,40 €
Marché modifié	27 819,00 €	5 563,80 €	33 382,80 €

3° de signer l'avenant n°1 au lot n°11 correspondant.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 28 février 2023

Le Maire,

Sylvie CANTREL



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil

58320 POUGUES LES EAUX

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr